



Date : juin 2026
N. Réf : PAJ/chv

Aux parents des élèves des établissements
primaires et secondaires d'Yverdon-les-Bains

Année scolaire 2026-2027

Remboursement des frais de transport - abonnements MOBILIS

Madame, Monsieur,

Nous vous informons des conditions de remboursement de l'abonnement MOBILIS (mensuel ou annuel) pour les élèves domiciliés sur le territoire de la commune d'Yverdon-les-Bains :

Élèves de 1P à 8P - Motion Coting

Le remboursement est accordé si le revenu annuel imposable des parents est inférieur à CHF 60'000.-, selon la décision de taxation des impôts.

⇒ Fournir une copie de la dernière **décision de taxation** des impôts.

Élèves de 7P à 11S et 12 RAC/CERT - Distance 2.5 km

Le remboursement est accordé si la distance entre le domicile de l'élève (selon le contrôle des habitants) et l'école est supérieure à 2.5 km.

⇒ La distance est vérifiée en mode « à pied » sur Google Maps.

En cas de doute, vous pouvez contacter le Service jeunesse et cohésion sociale (JECOS) pour vérifier votre droit au remboursement. Cette vérification peut être demandée avant l'achat de l'abonnement.

Marche à suivre

1. Acheter l'abonnement mensuel ou annuel
2. Remplir le formulaire de demande de remboursement des frais de transport (abonnement)
3. Transmettre le formulaire au JECOS, avec la quittance d'achat précisant le nom de votre enfant et la durée de validité de l'abonnement

Délai pour la demande de remboursement

- Abonnements de janvier à juillet : 31 juillet
- Abonnements d'août à décembre : 31 décembre

Après contrôle et validation de votre demande, le remboursement est effectué directement sur votre compte bancaire ou postal.

Aucun remboursement n'est accordé pour les courses individuelles ou les carnets de tickets.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Jeunesse et cohésion sociale
Le Chef de service
Pierre-André Junod



Demande de remboursement des frais de transport

(Abonnement mensuel ou annuel)

☐ Élève de 1P à 8P

Motion Cotting < CHF 60'000

☐ Élève de 7P à 11S et 12 RAC/CERT

Distance > 2.5 km

NOM et Prénom de l'élève :		
Date de naissance : . .		
Classe et collège :		
Établissement :	primaire	secondaire
	☐ Pestalozzi (EPP)	☐ Léon-Michaud (ESLM)
	☐ Edmond-Gilliard (EPEG)	☐ De Felice (ESDF)

Personne responsable :
Adresse exacte :
Numéro de téléphone :
Versement sur compte postal / bancaire, n° IBAN obligatoire :
CH _ _ _ _ _

Motion Cotting < CHF 60'000 - revenu imposable des parents :	CHF
(joindre la dernière décision de taxation des impôts)	
Distance > 2.5 km - distance du domicile à l'école :	km
(selon Google Maps, domicile -> collège, avec adresse officielle de l'enfant selon le contrôle des habitants)	

Montant total à rembourser :	CHF
Date(s) de validité de(s) l'abonnement(s) : du . . au . .	

Date et signature : . .

À remplir par le Service JECOS : dossier validé complet le contrôlé par (visa)